

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n<sup>o</sup> 1005)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 878 à 899

présentés par  
M. Issindou  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 10 de cet article par les mots :

«, sous réserve que des moyens de transports en commun existent pour ce trajet aux horaires de début et de fin de l'emploi en question.»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre aux demandeurs d'emplois d'utiliser, quelle que soit l'offre d'emploi et les horaires qu'elle impose, des transports en commun.

Il est inadmissible de contraindre les personnes qui accepteraient une offre d'emploi imposant une contraintes horaire hors des heures de fonctionnement normal des services de transport en commun à utiliser une voiture ou autre véhicule terrestre à moteur. Ces moyens de transport ont un coût écologique considérable et rendent leurs utilisateurs dépendants des fluctuations des prix exorbitants des carburants.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Issindou  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Delaunay  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Pinville  
Adt n<sup>o</sup> de M. Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> de M. Sirugue  
Adt n<sup>o</sup> de M. Eckert  
Adt n<sup>o</sup> de M. Féron  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Filippetti  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Iborra  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de M. Michel Ménard  
Adt n<sup>o</sup> de M. Néri  
Adt n<sup>o</sup> de M. Renucci  
Adt n<sup>o</sup> de M. Roy  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Marisol Touraine  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez  
Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies